

OMPI



SCIT/4/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 5 novembre 1999

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER **Quatrième session** **Genève, 6 - 10 décembre 1999**

PROGRAMME DE TRAVAIL DU SCIT POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

Document établi par le Bureau international

1. Le plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information, qui a été envoyé avec la circulaire SCIT 2469 en date du 24 septembre 1999 (ou 2472 en français et en espagnol), contient les initiatives stratégiques liées aux principales activités institutionnelles de l'OMPI pour la période allant de 1999 à 2003. Le programme de travail du SCIT pour les années 2000 et 2001 devrait faire apparaître chacune des tâches nécessaires à la mise en œuvre des initiatives prioritaires qui relèvent de la compétence du SCIT.
2. De plus, le nouveau programme de travail du SCIT devrait contenir les tâches qui font partie de l'actuel programme de travail du comité permanent (adopté à la deuxième session du comité plénier le 12 février 1999) et qui revêtent une importance telle qu'il apparaît nécessaire de les inscrire au programme du début du millénaire à venir.
3. Le Bureau international a établi, aux fins d'examen par le comité plénier, un projet de programme de travail du SCIT, qui figure à l'annexe I du présent document. Le principe qui consiste à regrouper les tâches en fonction de leurs objectifs, adopté par le comité plénier à sa deuxième session, a été maintenu pour l'élaboration du nouveau programme de travail. Même si le SCIT plénier n'a pas encore donné son accord au sujet des projets prioritaires du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information, le Bureau international a opéré une première sélection et a choisi d'incorporer certaines des activités qui découlent de ce plan dans le programme de travail du comité permanent. En conséquence, le

Bureau international a inscrit quelques nouvelles tâches au programme de travail du SCIT et a modifié certaines tâches existantes, afin de prendre en considération les responsabilités du SCIT en ce qui concerne les initiatives définies dans ledit plan d'exécution; une indication en ce sens figure dans la première ou la deuxième colonne de l'annexe I. Il va de soi que ce projet de programme de travail devra être revu sur la base des conclusions qui seront tirées par le SCIT plénier dans le cadre de l'examen du point 4 de son ordre du jour (plan stratégique concernant les techniques de l'information).

4. Une liste des tâches de l'actuel programme de travail qui n'ont pas été traitées au cours des dernières années et qu'il n'est plus opportun, de l'avis du Bureau international, d'inscrire au programme de travail pour le prochain exercice biennal figure à l'annexe 2 du présent document. L'annexe 2 contient aussi des tâches inscrites à l'actuel programme de travail qui relèveront désormais de projets spécifiques qui s'inscrivent dans le plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information. Ces tâches, de l'avis du Bureau international, ne devraient pas être inscrites au nouveau programme de travail, ceci afin d'éviter les doubles emplois.

5. Le SCIT plénier est invité à débattre du projet ci-joint et à adopter le programme de travail du SCIT pour l'exercice biennal 2000-2001.

[Les annexes suivent]

ANNEXE 1

PROGRAMME DE TRAVAIL DU SCIT POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

Projet établi par le Bureau international

| I. Tâches relatives au WIPONET | | | |
|--------------------------------|---|------------|---------------|
| Tâche n° | Description | Assignée à | Ancien numéro |
| 1* | Surveiller la création et l'exploitation du réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPONET) et contrôler la qualité des services fournis par l'intermédiaire de ce réseau <i>(Tâche modifiée conformément au projet 8 du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information)</i> | IIWG | 22 |
| 2 | Étudier les possibilités offertes par le commerce électronique, son infrastructure et le recours par les offices de propriété intellectuelle à des outils appropriés | ISWG | 28 |
| 3* | Fournir aux petits offices de propriété intellectuelle des pays en développement le matériel et le logiciel minimums nécessaires pour l'accès à l'Internet | IB | 24 |
| 4 | Dispenser aux offices de propriété intellectuelle des pays en développement la formation nécessaire à l'utilisation du réseau mondial d'information dans ses applications | IB | 29 |

Notes : Les tâches signalées par un astérisque sont considérées comme urgentes.
 IB : Bureau international
 TF : Équipe d'experts
 IIWG : Groupe de travail sur l'infrastructure d'information
 SDWG : Groupe de travail sur les normes et la documentation
 ISWG : Groupe de travail sur la sécurité de l'information.

| II. Tâches relatives à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle | | | |
|---|--|------------|---------------|
| Tâche n° | Description | Assignée à | Ancien numéro |
| 5* | Exécuter des projets pilotes visant à évaluer les solutions viables, économiques et faciles à mettre en œuvre (notamment les solutions les mieux adaptées aux petits offices de propriété intellectuelle) pour rationaliser et automatiser les fonctions de gestion de la propriété intellectuelle | IB | 23 |
| 6* | Aider les petits offices de propriété intellectuelle à acquérir des disques compacts ROM pour faciliter l'accès à l'information en matière de brevets | IB | 31 |
| 7 | Surveiller le passage aux supports de données électroniques et mettre à jour les directives techniques nécessaires | SDWG | 1 |
| 8 | Étudier l'utilisation de systèmes à disque optique comme supports de grande capacité pour l'information en matière de propriété intellectuelle et recueillir des renseignements sur la stabilité à long terme des disques optiques numériques et la sécurité de restitution de l'information enregistrée sur ces disques | SDWG | 8, 9 |
| 9 | Établir un format international normalisé de demande | TF | 38 |

| III. Tâches relatives aux applications WIPONET | | | |
|--|---|------------|---------------|
| A) Projet de BNPI | | | |
| Tâche n° | Description | Assignée à | Ancien numéro |
| 10* | Surveiller la fonctionnalité et le fonctionnement des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle <i>(Tâche modifiée conformément au projet 9 du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information)</i> | IB | 30 |
| 11* | Examiner la nécessité d'utiliser des étiquettes de nom de champ communes dans les bases de données figurant dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle | SDWG | 4 |
| 12 | Mettre en valeur des sources de références utiles aux offices de propriété intellectuelle pour les rendre accessibles sur le réseau | IB | 32 |
| 13 | Étudier la possibilité d'améliorer et d'étendre le système de recherche et de classement en langage naturel de l'INPI (France) de manière qu'il couvre les langues officielles de l'ONU, et l'utilité des techniques de ce type pour améliorer la recherche automatique et les systèmes de classement | SDWG | 41 |
| III. Tâches relatives aux applications WIPONET | | | |
| B) Dépôt électronique | | | |
| 14* | Établir un projet de norme technique relative au dépôt, au traitement et au stockage électroniques des demandes de brevet | TF | 37 |
| 15* | Surveiller l'évolution du dépôt électronique des demandes de brevet et des demandes d'enregistrement de marques et, au besoin, élaborer une norme de l'OMPI; fournir aux pays en développement une assistance technique en la matière | SDWG | 10 |
| 16 | Étudier les conséquences du dépôt électronique sur l'établissement des copies certifiées conformes par les offices, notamment des copies utilisées à des fins de priorité | SDWG | 16 |

| III. Tâches relatives aux applications WIPONET | | | |
|--|--|------------|---------------|
| C) Académie mondiale | | | |
| Tâche n° | Description | Assignée à | Ancien numéro |
| 17 | Surveiller les activités à entreprendre pour répondre progressivement aux besoins en matière de techniques de l'information du programme d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI <i>(Tâche modifiée conformément au projet 13 du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information)</i> | IB | 33 |

| IV. Tâches relatives à la normalisation | | | |
|---|---|------------|---------------|
| Tâche n° | Description | Assignée à | Ancien numéro |
| 18* | Réviser les normes ST.30, ST.31, ST.32, ST.35 et ST.40 de l'OMPI | SDWG | 6 |
| 19* | Suivre l'élaboration des normes trilatérales relatives aux données déchiffrables par machine et recevoir, à chaque réunion, un rapport des délégations de l'Office européen des brevets, de l'Office japonais des brevets et de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique | SDWG | 11 |
| 20 | Élaborer une norme de l'OMPI concernant la mise à disposition des documents de brevet sur disque compact ROM en mode mixte | SDWG | 2 |
| 21 | Élaborer une recommandation concernant la manière de saisir les éléments figuratifs des marques sous une forme électronique et de les afficher sur un écran de visualisation | SDWG | 14 |
| 22 | Suivre les travaux des organes compétents pour élaborer des normes relatives à l'Internet et aux techniques de l'information, et participer à ces travaux | IB | 36 |
| 23 | Étudier, compte tenu de la norme ST.14 révisée, si d'autres normes de l'OMPI (par exemple ST.6, ST.10/B, ST.11, ST.12, ST.16, ST.19, ST.30, ST.32, ST.35 et ST.40) nécessitent une révision à l'effet de préciser comment un document de brevet doit être identifié de manière univoque | SDWG | 39 |
| 24 | Étudier s'il y a lieu de faire figurer dans la norme ST.14 des directives concernant la manière de citer les documents de propriété industrielle autres que les documents de brevet, par exemple les documents de dessin ou modèle industriel | SDWG | 40 |

| V. Tâches relatives aux autres activités prises en charge par les offices de propriété intellectuelle | | | |
|---|---|------------|---------------|
| Tâche n° | Description | Assignée à | Ancien numéro |
| 25 | Surveiller l'introduction, dans la base de données EPIDOS/PRS, des informations concernant l'entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales PCT publiées | SDWG | 3 |
| 26 | Recueillir et diffuser les rapports techniques annuels (ATR/PI, ATR/TM, ATR/ID) sur les activités des membres du SCIT dans le domaine de l'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels | IB | 18 |
| 27 | Surveiller l'évolution concernant les publications de l'OMPI disponibles sur disque compact ROM et faire rapport à ce sujet à l'organe compétent | IB | 19 |
| 28 | Rendre compte des activités de l'OMPI en ce qui concerne a) la mise à jour du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle b) la collecte des statistiques de propriété industrielle c) le "Journal of Patent Associated Literature"(JOPAL) d) la liste des périodiques établie en vertu de la règle 34.1.b)iii) du règlement d'exécution du PCT | IB | 20 |
| 29 (Nouvelle tâche) | Surveiller l'avancement des activités visant à mettre en œuvre le système automatisé en matière d'information de classement (CLAIMS) conformément au projet 12 du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information | IB | |
| 30 (Nouvelle tâche; action demandée par le Groupe d'élaboration des politiques) | Mettre à jour l'étude sur la délivrance et la publication des CCP et la mettre à disposition sur le site Web de l'OMPI | IB | |

ANNEXE 2

Tâches qu'il est proposé de ne pas poursuivre dans le cadre du programme de travail pour l'exercice 2000-2001

| Ancien numéro de la tâche | Description | Raison avancée en faveur de la suppression |
|---------------------------|--|--|
| 5 | Élaborer une norme de l'OMPI donnant aux offices de propriété industrielle des indications pour la diffusion, sous forme déchiffrable par machine, de bulletins de propriété industrielle et d'autres publications analogues | Tâche devenue obsolète compte tenu de l'évolution technique. |
| 12 | Promouvoir l'échange d'informations relatives à l'évolution de l'automatisation dans le domaine de l'information en matière de marques | Traitée régulièrement dans le cadre du point de l'ordre du jour des sessions du SCIT plénier intitulé "Échange de données d'information...". |
| 13 | Élaborer une norme de l'OMPI concernant l'échange électronique, entre les offices, d'informations relatives aux demandes d'enregistrement et aux enregistrements de marques | Partie du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information (projet 8) |
| 15 | Élaborer des normes techniques minimales concernant les systèmes de recherche en ligne ou sur disque compact ROM dans le domaine des marques | Partie du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information (projets 9 et 2) |
| 17 | Étudier les questions pratiques liées au téléchargement dans le cadre de l'usage en bibliothèque | Tâche devenue obsolète compte tenu de l'évolution technique. |
| 21 | Mettre à jour l'étude concernant le site Web des offices de propriété industrielle et réaliser une enquête sur les intentions des offices pour ce qui est de mettre à disposition sur l'Internet de l'information en matière de propriété industrielle se prêtant à la recherche | Tâche relevant d'une autre activité (voir les paragraphes 30 et 31 du document SCIT/2/8 et le point 6 de l'ordre du jour du document SCIT/WG/2/1). |

| Ancien numéro de la tâche | Description | Raison avancée en faveur de la suppression |
|---------------------------|---|---|
| 25 | Élaborer, selon que de besoin, de nouvelles normes relatives à l'échange de données de propriété intellectuelle sur le réseau | Doit être remplacée par des tâches relatives à chaque norme spécifique. |
| 26 | Recommander une politique coordonnée de diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle sur le réseau | Partie du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information (projet 8). |
| 27 | Recenser les problèmes techniques concernant l'échange de données non publiées et exécuter des projets pilotes pour trouver des solutions viables à ces problèmes | Partie du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information (projet 9). |
| 34 | Exécuter des projets pilotes visant à utiliser les outils de communication fondés sur l'Internet dans le cadre des équipes d'experts et pour l'adoption des rapports de réunion | Mise en œuvre par le Bureau international. |

[Fin de l'annexe 2 et du document]